

Si depuis la loi de 2005 sur le handicap nombre d'entreprises ont déployé des actions concrètes, la question de la qualification et de l'emploi des personnes handicapées n'est ni nouvelle ni réglée. Christian Grapin, directeur de Tremplin Entreprises, association pour la formation et l'intégration professionnelle des jeunes handicapés créée en 1992, nous éclaire.

“ **TREMPLIN ENTREPRISES œuvre depuis 1992 pour la qualification des jeunes handicapés** ”



Christian Grapin, directeur de Tremplin Entreprises

160 entreprises sont impliquées au sein de Tremplin Entreprises afin de développer la qualification des jeunes handicapés en les incitant à poursuivre leurs études

Tremplin Entreprises permet aux jeunes handicapés de créer des liens privilégiés avec l'entreprise afin de construire leurs projet d'études et professionnels

Dans quel contexte est née Tremplin Entreprises?

L'association a été créée suite à la première loi sur le handicap de 1987. Le décalage entre la qualification des personnes handicapées et les besoins des entreprises était, et est toujours, le nœud de l'intégration professionnelle de cette population. Les entreprises désireuses de les recruter sont confrontées au fait que 80 % des personnes handicapées ont un niveau de qualification inférieur au Bac. Les quatre entreprises fondatrices de Tremplin Entreprises, Rhône-Poulenc, IBM, Elf et Total ont souhaité agir en amont pour la formation et l'intégration professionnelle des jeunes handicapés. Aujourd'hui, l'association rassemble 160 entreprises.

Quel accompagnement proposez-vous aux jeunes handicapés ?

La première étape est d'aller au-devant des jeunes à l'orée de leur entrée dans le supérieur afin de les sensibiliser à l'intérêt de poursuivre leurs études et au fait que des entreprises leurs sont ouvertes. La seconde étape est de les accompagner durant leurs études et de les orienter vers des métiers compatibles avec leur handicap. Nous suivons ainsi près de 350 jeunes par an.

Qu'en est-il de la filière grandes écoles ?

L'accompagnement est celui de l'ouverture, de la sensibilisation, du faire savoir. Le cliché disant que les études ne sont pas pour les personnes handicapées a la vie dure. Notre mission est aussi d'inciter ceux qui ont les capacités à se lancer dans des études exigeantes. Les écoles ont bien sûr intérêt à favoriser la diversité dans leurs établissements et à former ceux que recherchent les entreprises. C'est en allant à la rencontre des jeunes, en leur présentant les filières et les voies d'entrée, comme nous le faisons et pouvons les aider à le faire, qu'elles pourront les attirer et faire tomber les préjugés.

Quelles sont les relations entre les jeunes et les entreprises de l'association ?

Notre démarche est celle de deux intérêts bien compris, celui du jeune et de l'entreprise. Notre objectif est de permettre au jeune d'avancer et de se professionnaliser. Pour cela nous lui offrons de multiples occasions de mettre les pieds dans nos entreprises : stage, alternance, CDD, CDI, jobs étudiants. Plus l'on avance dans ses études, plus l'on souhaite être reconnu pour ses compétences et non considéré pour son handicap. Le lien avec l'entreprise est à cet égard essentiel. Les étudiants peuvent à la fois se faire connaître et mieux comprendre

les attentes des entreprises. Enfin, ces jeunes ont comme tous les autres des interrogations sur leur avenir. Pour y répondre, nous leur offrons un système de parrainage par des professionnels. Un jeune handicapé qualifié trouve rapidement un emploi. Sur une année civile le taux de recrutement est de 70 % dont 50 % trouvent en 3 mois, 70 % en 6 mois et 90 % en 12 mois.

A. D-F



Combien d'étudiants handicapés en France ?

Seulement 2 bacheliers handicapés sur 10 poursuivent dans l'enseignement supérieur contre 80 % de l'ensemble des bacheliers
10 544 étudiants handicapés en 2008-2009 dont 350 en grandes écoles
Source : Ministère de l'enseignement supérieur

Contact : www.tremplin-entreprises.org